



BERNES-SUR-OISE

LES ACTUALITÉS DE VOTRE VILLAGE



AGENDA DES MANIFESTATIONS

- **SAMEDI 15 NOVEMBRE** : SOIRÉE COUNTRY (FOYER RURAL) - SALLE DES FÊTES DE 19H00 À 00H00
- **SAMEDI 22 NOVEMBRE** : CONSEIL EN ÉCRITURE PUBLIQUE ET PRIVÉE - EN MAIRIE DE 9H00 À 12H00
- **LUNDI 17 NOVEMBRE** : LE RENDEZ-VOUS DES PAPOTAGES - EN MAIRIE DE 15H00 À 17H00
- **SAMEDI 22 NOVEMBRE** : SOIRÉE DU BOIS PIERROT - SALLE DES FÊTES À PARTIR DE 19H30
- **SAMEDI 22 NOVEMBRE** : PLANEURS Balsa (FOYER RURAL) - GYMNASSE A. MILLIAT DE 14H00 À 16H30
- **DIMANCHE 23 NOVEMBRE** : STAGE DE DANSE (FOYER RURAL) - SALLE DES FÊTES DE 10H00 À 11H30
- **DIMANCHE 23 NOVEMBRE** : STAGE DE MUNZ FLOOR (FOYER RURAL) - SALLE DES FÊTES 11H30 À 12H45
- **SAMEDI 29 NOVEMBRE** : BÉBÉS BERNOIS ET ARBRE DES 3 ANS - SALLE DES FÊTES DE 10H00 À 13H00
- **LUNDI 01 / MARDI 02 DÉCEMBRE** : COLIS DES AÎNÉS (INSCRITS AU CCAS) AUX SERVICES TECHNIQUES
- **SAMEDI 06 DÉCEMBRE** : PASSAGE DU PÈRE NOËL (FLYER À VENIR)
- **DIMANCHE 07 DÉCEMBRE** : SPECTACLE DE NOËL - SALLE DES FÊTES (FLYER À VENIR)
- **DIMANCHE 14 DÉCEMBRE** : LOTO DE NOËL DU FOYER RURAL - SALLE DES FÊTES À PARTIR DE 14H00
- **SAMEDI 20 DÉCEMBRE** : CONSEIL EN ÉCRITURE PUBLIQUE ET PRIVÉE - EN MAIRIE DE 9H00 À 12H00

Retrouvez votre Marché des
Producteurs et Créateurs
tous les Mardis
de 16h00 à 20h00



Le Local Jeunes est ouvert
tous les Vendredis
de 16h00 à 19h00 et tous les
jours des vacances scolaires



Restez connectés aux
actualités de la commune :
appli mobile - site internet -
page Facebook



Téléchargez
l'application
mobile de
votre village



VIE QUOTIDIENNE

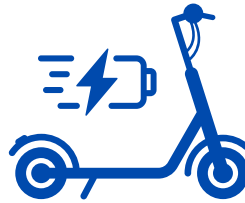
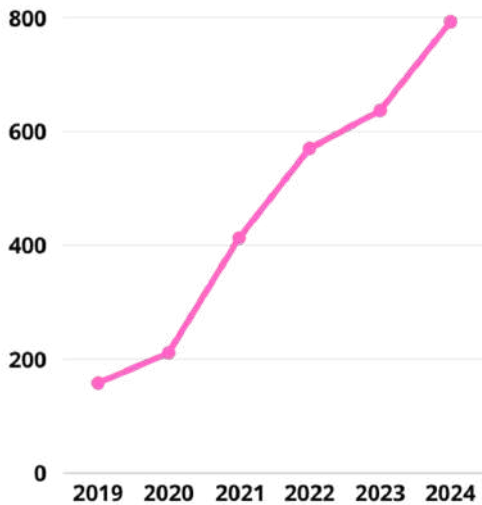
Les Engins de Déplacement Personnel Motorisés (EDPM)

En 5 ans, plus de 3,6 millions de trottinettes électriques ont été vendues en France. Bien qu'elles ne représentent que 0,2 % des déplacements, elles sont responsables de 12 % des blessés avec séquelles. L'accidentalité liée aux EDPM a fortement augmenté : le nombre de décès est passé de 10 en 2019 à 45 en 2024 soit une hausse de 350% (Sources de l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière).

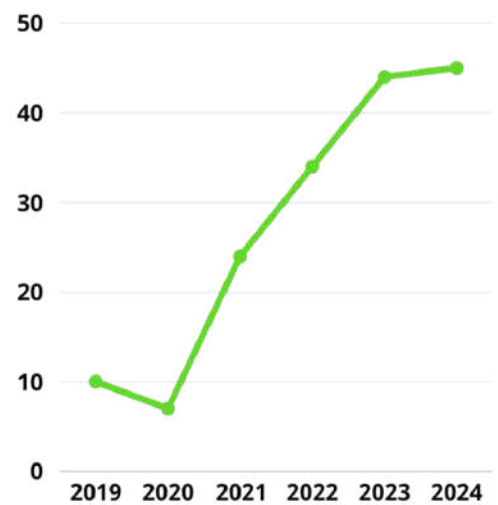
En 2024, on dénombre 793 blessés graves et 2 676 victimes présentant des séquelles durables.

Pour illustration, voici quelques statistiques (ensemble de la population française) :

Évolution du nombre de blessés graves en EDPM au fil des années



Évolution du nombre de morts en EDPM au fil des années



Règles essentielles pour assurer votre sécurité en EDPM

Age légal : Depuis 2023, l'âge minimum pour conduire un EDPM est **fixé à 14 ans**.

- Usage individuel : les EDPM sont strictement réservés à **une seule personne**. Transporter un passager est interdit et augmente considérablement les risques d'accident.
- Assurance obligatoire : Le propriétaire doit souscrire **une assurance responsabilité civile**.

Interdiction de circuler sur les trottoirs : Privilégiez les pistes cyclables. En leur absence, utilisez la chaussée comme les voitures.

- Limite de vitesse : **la vitesse maximale est de 25 km/h**, une limite essentielle pour protéger les usages ne disposant d'aucune protection.
- **Interdiction de dispositifs électroniques** : Il est interdit de porter des écouteurs, d'utiliser un casque audio ou un téléphone en main pendant la conduite.
- Équipements de sécurité : l'EDPM doit être équipé d'un avertisseur sonore, d'un système de freinage efficace, de catadioptrés et de feux avant/arrière. Le port du casque et d'un vêtement réfléchissant est fortement recommandé.

PARENTS, pour votre enfant mineur, en cas de défaut, vous êtes considérés comme responsables.

Restez connectés aux actualités de la Police Municipale :
appli mobile - site internet
page youtube



ENFANCE JEUNESSE

Rénovation des espaces pour les tout-petits à l'école maternelle

À l'occasion de la rentrée 2025, l'école maternelle bénéficie de nouveaux aménagements qui amélioreront le quotidien des enfants . Une salle de classe ainsi que le dortoir ont été entièrement rénovés.

Au-delà de l'aspect pratique, cette rénovation a été pensée pour offrir aux tout-petits un cadre plus confortable et accueillant, propice à leur bien-être et à leur épanouissement.



Zoom sur la restauration scolaire



Le nouveau boulanger "La Mie Bio" présent sur le marché et basé à Sainte-Geneviève dans l'Oise, propose aux enfants tous les midis ses « Éco-baguettes » afin de limiter le gaspillage alimentaire en utilisant des mélanges de farines recyclées.

Le marché de la restauration scolaire a été renouvelé avec la Sagère pour 3 ans. Notre cantine se conforme aux obligations fixées par les lois EGALIM (2018) et Climat et Résilience (2021) , 50 % des produits servis devront être durables ou de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique. Les viandes et poissons devront représenter au moins 60 % de produits labellisés (bio ou Label rouge).

Au-delà des approvisionnements, le service de restauration met en œuvre des actions de réduction du gaspillage alimentaire et d'éducation au goût. Chaque jour, jusqu'à 300 repas sont préparés, avec un impact direct sur la santé, le développement et les habitudes alimentaires des enfants. La commune affirme ainsi sa volonté d'offrir une alimentation saine, équilibrée et respectueuse de l'environnement.

La rentrée du pôle éducation

Le pôle éducation représente 25 agents qui travaillent en collaboration sur les différents services municipaux pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.

La rentrée en quelques chiffres : 1 responsable de pôle, 5 Atsems, 3 agents de restauration, 2 agents d'entretien et surveillance cantine, 13 animateurs, 1 service civique.

-Les effectifs moyens en Septembre 2025 : Nombre d'élèves en maternelle : 123 (120 en 2024), nombre d'élèves en élémentaire : 229 (212 en 2024)

-Le Local Jeunes : 30 inscrits pour cette rentrée. Cette année Sameh et Marcel accueillent nos jeunes de 11 à 14 ans tous les vendredis de 16h à 19h et pendant les vacances scolaires.

Fréquentation moyenne	MATERNELLE 2024-2025	MATERNELLE 2025-2026	ELEMENTAIRE 2024 – 2025	ELEMENTAIRE 2025-2026
Périscolaire Matin	20	20	30	30
Périscolaire Soir	30	40	35	50
Restauration Scolaire	80	105	155	190
Mercredi	30	35	30	35

Moyenne fréquentation sur septembre 2024 / Septembre 2025



L'opération des boîtes de Noël démarrera en Mairie
à partir du **01 Décembre 2025**.

Vous pourrez déposer vos boîtes cadeaux à destination des plus démunis. Cette opération en partenariat avec EMMAÛS 95 a rapporté en 2024 :

- **15 boîtes** distribuées au Foyer de Jeunes Travailleurs de Beaumont,
- **64 boîtes** distribuées au Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile de Persan (COALLIA).

Merci aux élèves du collège G.BRASSENS de PERSAN qui ont préparés 11 boîtes cadeaux.



TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes communale a été intégralement repeinte au mois d'Août dernier et les toilettes PMR entièrement rénovées. l'éclairage a été passé en Led afin de favoriser les économies d'énergie et un meilleur confort visuel.

Le coût des travaux s'élève à 107 096.29 HT

Financement de la préfecture du Val d'Oise : 42 838.52€

Financement communal : 64 257.7€



URBANISME : DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES

Depuis le 1er janvier 2022, dans le cadre de la loi ELAN, la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise met en place le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)

Plus besoin d'imprimer le dossier, de vous déplacer en mairie ou de poster votre dossier, priorisez vos demandes d'urbanisme en ligne afin de gagner du temps et de minimiser vos erreurs de saisie !

Rendez-vous sur la page : <https://gnau12.operis.fr/hautvaldoise/gnau/#/>

- Portail ouvert 24h/24
- Aide en ligne
- Suivi de l'avancement de votre dossier en temps réel

Online



OBLIGATION D'ENTRETIEN DES TROTTOIRS, CANIVEAUX, ET VÉGÉTATION DU DOMAINE PUBLIC

L'entretien des espaces situés devant votre propriété vous incombe (arrêté municipal n°2024_53). En voici les principaux points : **Balayer et désherber** le trottoir et les caniveaux devant chez soi ; **Dégager la neige**, ne pas déverser d'eau sur la voie publique en période de gel, **Tailler la végétation** pour garantir les commodités de passage. **Sanctions : Le non-respect de ces obligations peut entraîner une contravention de deuxième classe**. En cas d'accident lié à un défaut d'entretien, votre responsabilité civile peut être engagée.



RETOUR EN IMAGES SUR CE QU'IL S'EST PASSÉ DANS BERNES



Forum des associations Remise des prix des maisons et balcons fleuris Bienvenue aux nouveaux bernois



Le forum des Associations a réuni l'ensemble des associations Bernoises mais également des alentours, tel que le Souvenir Français de Bruyères, ou de nombreux clubs sportifs. Les Bernois ont pu s'inscrire aux diverses activités proposées sur l'année 2025-2026.

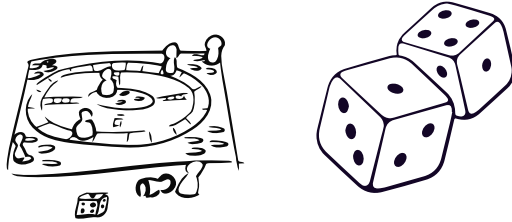


Les lauréats du concours des maisons et balcons fleuris ont été récompensés lors du forum des associations de leur participation.

RETOUR EN IMAGES SUR CE QU'IL S'EST PASSÉ DANS BERNES



La soirée Jeux du 13 Septembre dernier du Foyer Rural de Bernes s'est déroulée en petit comité. Les joueurs étaient au rendez-vous !



Crédit photos : Foyer Rural de Bernes



La randonnée pédestre du Foyer Rural de l'année, le dimanche 21 Septembre a réuni beaucoup de fans de la discipline !

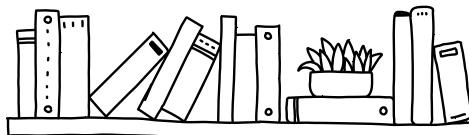
Bravo à nos courageux/ses qui sont venus parcourir plus de 10 kilomètres à travers Bernes et les villes alentours

Un grand merci à nos bénévoles qui ont organisé le parcours et assuré les ravitaillements

Rendez-vous en 2026 pour notre prochaine randonnée



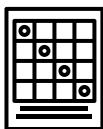
Crédit photos : Foyer Rural de Bernes



Martine vous a proposé durant le Same'DYS du Samedi 04 Octobre, une grande sélection de livres pour petits et grands (parents et enfants). Des ateliers de sensibilisation étaient en libre accès. Merci à Co.Lie.Bri, éducatrice spécialisée qui a collaboré pour cet événement.



Crédit photos : Foyer Rural de Bernes



Le loto de la rentrée du 05 Octobre a réuni de nombreux adeptes comme habituellement. De nombreux lots ont été gagnés durant l'après-midi.



Crédit photos : Foyer Rural de Bernes

RETOUR EN IMAGES SUR CE QU'IL S'EST PASSÉ DANS BERNES



Soirée Halloween Escape Game du Sorcier Magicien

🎃 Une soirée d'Halloween magique et réussie !



Ce samedi 31 octobre, la salle des fêtes s'est transformée en véritable décor de cinéma pour une soirée d'Halloween pas comme les autres. Plus de 100 apprentis sorciers ont participé à un escape game inspiré de l'univers d'Harry Potter, plongés dans une ambiance ensorcelante.



Pendant ce temps, petits et grands ont pu se régaler avec une délicieuse soupe de potimarron préparée pour l'occasion, ainsi qu'une montagne de bonbons et friandises. Au total, plus de 200 personnes ont pris part à cette fête conviviale et gourmande.



Entre frissons, rires et bonne humeur, cette soirée restera sans aucun doute un moment fort de la saison. Un grand merci aux bénévoles et organisateurs pour leur créativité et leur énergie qui ont permis de faire de cette soirée d'Halloween une véritable réussite !

1/ Modification des statuts du syndicat mixte fermé dénommé Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Persan, Beaumont et ses Environs (SIAPBE) – Extension de compétence à la carte collecte des eaux usées et contrôle des raccordements d'eaux pluviales.

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil municipal, SE PRONONCE favorablement à la modification des statuts : ajout des compétences à la carte « collecte des eaux usées » et « contrôle des raccordements d'eaux pluviales » ;
DIT que la présente délibération sera notifiée à monsieur le préfet et à monsieur le président du syndicat mixte fermé dénommé syndicat intercommunal d'assainissement de Persan, Beaumont et ses environs (SIAPBE).

2/ Transfert des compétences à la carte collecte des eaux usées et contrôle des raccordements d'eaux pluviales au syndicat mixte ferme dénommé syndicat intercommunal d'assainissement de persan, Beaumont et ses environs (SIAPBE).

Sur proposition du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité,
Le Conseil municipal,
DEMANDE l'adhésion à la compétence d'assainissement des eaux usées optionnelle 2.2.1 - « collecte des eaux usées » du syndicat mixte fermé dénommé syndicat intercommunal d'assainissement de Persan, Beaumont et ses environs (SIAPBE) à compter du 1^{er} janvier 2026 ;
DEMANDE l'adhésion à la compétence administrative optionnelle 2.3.1 - « Contrôle du raccordement des immeubles au réseau public de collecte des eaux pluviales urbaines » du syndicat mixte fermé dénommé syndicat intercommunal d'assainissement de Persan, Beaumont et ses environs (SIAPBE) à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

3/ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau : 127^{ème} opération en groupement de commande – Diagnostic et Schéma directeur du système d'Assainissement du SIAPBE.

Le Maire explique à l'assemblée que conformément à la réglementation, un diagnostic décennal est requis. Le précédent, mené entre 2011 et 2014 a permis de dresser un état des lieux des réseaux, d'identifier les anomalies (eaux claires parasites, dysfonctionnements hydrauliques), de modéliser les réseaux et de proposer un programme de travaux hiérarchisés. Toutefois, de nombreuses actions prévues n'ont pas été réalisées à ce jour.
La nouvelle étude, prévue entre août 2025 et août 2027, vise à actualiser ce diagnostic pour les systèmes d'assainissement collectif et non collectif et à améliorer la performance des réseaux, réduire les rejets polluants et répondre aux exigences du SDAGE Seine-Normandie.
Elle comprend cinq phases : recueil des données, campagnes de mesures, modélisation, diagnostic global et élaboration du nouveau SDA. Des options spécifiques et tranches conditionnelles sont également prévues (tests supplémentaires, réunions de restitution etc.). L'organisation de l'étude repose sur un groupement de commande coordonné par le SIAPBE, avec la participation de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (pour prendre en compte les SDA existants des communes de Champagne-sur-Oise et Bruyères-sur-Oise), les communes de Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Mours, Nointel, Persan et Ronquerolles. Ce groupement pourrait évoluer suite à la Loi du 11 avril 2025 qui modifie les modalités de transfert de compétences assainissement qui a été engagé le 09 juillet 2025. S'il est approuvé par Monsieur le Préfet avant le 31 décembre 2025, le nombre d'acheteurs s'en trouvera réduit à deux, le SIAPBE et la CCHVO.
Le marché a été attribué à SAFEGE-HYDRACOS pour un montant d'étude de 1 269 068,35 € TTC. Le groupement d'achat sollicite l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour une aide de 80%, soit 922 958,80 €, le reste étant réparti entre les membres selon leur patrimoine d'assainissement et leur superficie.
Le plan de financement de cette opération pour Bernes-sur-Oise serait le suivant au prorata :
Coût total : 130 502,36 € HT
Agence de l'eau Seine Normandie : 104 401,89 €
Autofinancement communal : 26 100,47 €
La collectivité s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité et le taux réellement attribué.

4/ Demande de subvention au titre du FIPD 2026, dans le cadre du projet d'extension du système de vidéoprotection.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
Extension des dispositifs de vidéoprotection		
RECETTES		
Moyens financiers		
	Montant HT	Taux
Aides publiques		
Département 95	7 577 €HT	20%
Conseil Régional IdF	11 365 €HT	30%
Préfecture du Val d'Oise – FIPD	11 365 €HT	30%
Total aides publiques	30 307 €HT	80.00 %
Ressources propres	7 578,18 €HT	20.00 %
Total général	37 885,18 €HT	100.00 %
DÉPENSES		
Imputation complète	Montant HT	Montant TTC
	37 885,18 € HT	45 462,22 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil décide
Article 1 : D'AUTORISER le Maire à déposer une demande de subvention au titre du FIPD 2026, dans le cadre du projet d'extension de la vidéoprotection à Bernes sur Oise.
Article 2 : D'AUTORISER le Maire à signer tout contrat ou convention nécessaire à cet effet.
Article 3 : D'AUTORISER le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

5/ Approbation de la convention de mise à disposition d'un conseiller de prévention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE
Article 1 : D'approuver la convention avec le CIG concernant la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour une quotité de travail de 12 journées minimum par an.
La convention est consentie pour une durée de 3 ans, à compter de la date de signature de la convention
Article 2 :D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention, à en négocier, le cas échéant, les termes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
Article 3 :Le tarif horaire est de 55 € pour l'année 2025 (montant horaire défini chaque année par délibération du conseil d'administration du CIG)..
Les crédits sont inscrits au budget.

6/ Protection sociale complémentaire 2024-2029 – Adhésion à la convention de participation santé proposée par le CIG Grande Couronne, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité :
1.Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le CIG.
2. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit : 30 € brut mensuel par agent à compter du 1^{er} janvier 2026
-prend acte que l'adhésion à la convention de participation donne lieu à une contribution aux frais de gestion du CIG d'un montant annuel de 180 € pour l'adhésion aux 2 conventions (prévoyance et santé) pour une collectivité entre 10 et 49 agents.
-autorise le Maire à signer la convention d'adhésion à la convention de participation Santé et tout acte en découlant.
-autorise le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CIG.

7/ Ralliement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire 2027-2030 du Centre Interdépartemental de Gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de se joindre à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager début 2026 conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ET PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2027.

8/ DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 BUDGET COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :DÉCIDE D'ADOPTER LA DECISION MODIFICATIVE N° 2 (Tableau joint dans les délibérations du 18 Septembre 2025 n°2025- 48 sur le site internet de la commune).

9/ Création d'un poste d'Adjoint technique territorial, à temps complet.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil municipal : DÉCIDE :
- La création, à compter du 1^{er} octobre 2025, d'un emploi non-permanent à temps complet, d'Adjoint technique territorial,
PRÉCISE :
-Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.
ADOPTÉ : à l'unanimité
(Tableau joint dans les délibérations du 18 Septembre 2025 n°2025- 49 sur le site internet de la commune).

10/ Approbation de la convention de mise à disposition d'un bien communal au profit de l'association « Votre Infirmière Puéricultrice ».

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité
1. Approuve la convention de mise à disposition gracieuse d'un bien communal, à savoir la salle de la petite enfance à l'association « Votre Infirmière Puéricultrice »
2. Autorise le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune la convention précitée dont un exemplaire est joint à la présente délibération